



Société ontarienne de financement de la croissance Rapport annuel 2021-2022

Juillet 2022

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE	3
MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	4
ANALYSE ET DISCUSSION DE LA DIRECTION.....	6
Le marché ontarien du capital-risque en 2021.....	6
Initiatives clés et résultats pour l'exercice 2021-2022	8
Résultats obtenus:	11
Initiatives clés.....	11
Développement de l'écosystème ontarien du capital-risque	18
ÉTATS FINANCIERS.....	20
Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers.....	20
Rapport de l'auditeur indépendant.....	21
État de la situation financière.....	24
État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.....	25
État des gains et des pertes de réévaluation.....	26
État de la variation des actifs financiers nets	27
État des flux de trésorerie.....	28
Notes complémentaires	29
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE.....	44
Vue d'ensemble	44
Reddition de comptes et responsabilités.....	44
Exigences en matière d'information financière.....	45
Contrôles internes.....	46
Opérations.....	46
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	47
POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES	51
PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2022-2023	52
COORDONNÉES	52

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou l'organisme) est l'organisme de capital-risque du gouvernement de l'Ontario (la Province) créé pour promouvoir et développer le secteur du capital-risque en Ontario afin qu'un plus grand nombre d'entreprises innovatrices et à fort potentiel aient accès aux capitaux dont elles ont besoin pour croître et prospérer.

La SOFC a été créée en tant qu'organisme de la Couronne le 1^{er} février 2009 par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance*, (la Loi). Conformément à la Loi, la SOFC :

- Réalise des investissements dans des fonds de capital-risque et des entreprises technologiques;
- Fournit des conseils à la Province sur les questions de capital-risque;
- Appuie le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et la mise en œuvre des politiques de la Province en matière de capital-risque.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2021-2022 de la SOFC. Ce rapport présente les activités de l'organisme au cours de l'année fiscale écoulée, qui s'est terminée le 31 mars 2021.

La SOFC s'engage à développer une industrie du capital-risque durable et à long terme en Ontario, ce qui contribuera à renforcer l'économie de la Province et à créer des possibilités d'emploi dans les secteurs économiques clés de la Province. L'organisme offre un accès à des capitaux qui permettent aux entreprises innovatrices de l'Ontario de réaliser leur plein potentiel économique.

L'accès à des capitaux continue de jouer un rôle essentiel dans l'accélération de la croissance des jeunes entreprises innovantes et des petites entreprises pour en faire des moyennes et grandes entreprises capables d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux. Grâce à son portefeuille d'investissements diversifiés, la SOFC continue de fournir une approche fondée sur le marché pour aider à développer les entreprises à fort potentiel et à mieux saisir les avantages économiques connexes à long terme.

À ce jour, la SOFC a investi dans 10 fonds gérés par des tiers et effectué des investissements directs par l'intermédiaire du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) aux côtés de co-investisseurs qualifiés dans 27 entreprises de technologies émergentes situées en Ontario. Au total, l'organisme s'est engagé à verser 378 millions de dollars au profit de gestionnaires de fonds et d'entreprises en démarrage établis en Ontario ou centrés sur l'Ontario, comparativement à 340 millions de dollars l'année dernière.

Les initiatives de la SOFC, ainsi que les capitaux de tiers, ont ensemble mis à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises au Canada plus de 4,5 milliards de dollars. Grâce aux investissements de la SOFC, les entreprises du portefeuille de l'Ontario emploient actuellement plus de 7 300 personnes et ont également enregistré des revenus cumulatifs d'environ 10,8 milliards de dollars et des dépenses en R-D de 2,9 milliards de dollars.¹

Depuis sa création, l'organisme a généré un taux de rendement provisoire de 1,58x au 31 décembre 2021 d'après un multiple de capital².

En 2022-2023, la SOFC gérera son portefeuille d'investissements et ses opérations commerciales générales de manière prudente et rentable. Nous continuerons également d'appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et de fournir des conseils et un soutien au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministre) sur les politiques de la Province en matière de capital-risque.

¹ Les revenus et les dépenses en R-D déclarés en date du 31 décembre 2021 ont été regroupés dans le portefeuille de la SOFC depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.

² Le multiple du capital tel que calculé est le résultat net des frais de gestion du fonds sous-jacent, des dépenses et de l'intérêt passif, mais avant les coûts d'exploitation de la SOFC.

M. Thomas Mathews a été nommé au conseil d'administration de la SOFC (Conseil) au cours de l'exercice. Nous sommes heureux de l'accueillir au sein de l'organisme et de bénéficier de son expérience alors que nous continuons à remplir notre mandat. Le conseil d'administration tient à remercier M. Gadi Mayman, le vice-président sortant de la SOFC, pour ses contributions importantes et ses services exceptionnels durant son mandat au sein de l'organisme. Nous tenons également à remercier la directrice sortante de la SOFC, M^{me} AnneMarie Ryan, dont le mandat se termine en mai 2022. Nous lui sommes redevables de son engagement en faveur du succès de l'organisme. Son leadership en tant que présidente du comité de gouvernance et des ressources humaines a été inestimable.

Nous tenons surtout à remercier le personnel dévoué de la SOFC pour ses efforts constants et son engagement envers le succès continu de l'organisme. Nous nous réjouissons de continuer à travailler ensemble au cours de la nouvelle année fiscale pour réaliser le mandat de la SOFC.

Original signé par : « Daniel Nowlan »

Daniel Nowlan
Président

Original signé par : « Steve Romanyshyn »

Steve Romanyshyn
Président et chef de la direction

ANALYSE ET DISCUSSION DE LA DIRECTION

Le marché ontarien du capital-risque en 2021³

L'Ontario a connu une augmentation sans précédent des investissements en capital-risque en 2021. Un total de 8,5 milliards de dollars a été investi dans la Province, soit près du triple du total de 3,1 milliards de dollars de l'année précédente, qui était alors le total annuel le plus élevé jamais enregistré. 2021 ponctue ce qui a été en grande partie une augmentation constante d'année en année des totaux d'investissement annuels depuis la crise financière de 2008-2009.

Outre le montant des capitaux investis, on a constaté une augmentation notable de la moyenne des capitaux propres investis par transaction, un domaine dans lequel l'Ontario a pris beaucoup de retard par rapport aux valeurs atteintes aux États-Unis. Avec une moyenne de près de 29 millions de dollars, les entreprises ont vu la taille moyenne des transactions augmenter de 2,5 fois par rapport à l'année précédente et de 4 fois par rapport à la taille moyenne des transactions annuelles de la décennie précédente.

L'Ontario s'est classé au 4^e rang des administrations nord-américaines pour le total des investissements en capital-risque (en hausse par rapport à la 10^e place en 2020) et également au 5^e rang pour le nombre total de transactions (en légère baisse par rapport à la 4^e place de l'année précédente). Cette année record place l'Ontario confortablement devant le Texas, qui a toujours devancé l'Ontario, mais bien loin des leaders permanents et des centres mondiaux établis que sont la Californie, New York et le Massachusetts.

Les parts sectorielles de ces investissements records restent largement inchangées par rapport à 2020 et aux années précédentes, les sociétés de technologies Internet recevant la plus grande partie des capitaux, les sociétés de sciences de la vie occupant la deuxième place, mais avec un total proportionnellement faible, et les sociétés de technologies propres arrivant en troisième position. Les sociétés de technologie Internet ont reçu 81 % (6,8 milliards de dollars) contre 70 %, les sociétés de sciences de la vie ont reçu 10 % (846 millions de dollars) contre 8 % et les sociétés de technologies propres 4 % (374 millions de dollars) contre 12 % par rapport aux répartitions annuelles de 2020. Malgré les fluctuations d'une année sur l'autre, tous les secteurs ont enregistré des investissements records sur une seule année.

Malgré le fait que le capital investi ait plus que doublé, les premières et dernières phases d'investissement ont reçu à peu près le même pourcentage moyen historique du capital disponible. En 2021, environ un tiers du capital a été dirigé vers des entreprises classées comme étant en phase de démarrage ou d'amorçage et les deux tiers restants vers des entreprises en phase d'expansion ou de développement.

La source du capital d'investissement en 2021 était principalement constituée de fonds d'investissement basés au Canada et aux États-Unis, avec respectivement 47 % et 46 % de l'attribution totale des investissements divulgués. Avec 3,6 milliards de dollars d'investissements reçus de la part de gestionnaires de fonds américains, il est clair que les entreprises canadiennes sont des cibles d'investissement très recherchées. Disposant souvent de poches plus profondes, d'un taux de change favorable et de réseaux étendus dans et hors

³ Tous les chiffres et toutes les statistiques et données se rapportent à l'année civile et proviennent de Refinitiv, sauf indication contraire.

de la Silicon Valley, les investisseurs américains peuvent représenter des partenaires précieux pour les entreprises émergentes. Même avec des niveaux d'investissement nationaux records, les fonds correspondants provenant des États-Unis indiquent un marché riche en opportunités. Cependant, une infrastructure locale solide de capital-risque et un climat d'investissement continuent d'être nécessaires, en particulier pour les investissements à un stade avancé, afin de créer des entreprises compétitives à l'échelle mondiale en Ontario – et non pas de « semer » les entreprises pour qu'elles se délocalisent et se développent ailleurs avec le temps (p. ex. aux États-Unis).

Initiatives clés et résultats pour l'exercice 2021-2022

La SOFC est heureuse de souligner ses principales initiatives et les résultats obtenus au cours de l'exercice qui lui ont permis de remplir son mandat et de réaliser les priorités du gouvernement, notamment :

- Gérer le portefeuille d'investissements et les opérations commerciales de la SOFC de manière prudente et rentable, en prévoyant de continuer à couvrir les coûts de fonctionnement de l'organisme grâce aux revenus qu'il génère;
- Appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque d'une manière qui met en œuvre les politiques de la Province en matière de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de l'organisme pour la Province;
- Travailler avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le Ministère) pour finaliser les révisions du cadre d'investissement afin de commencer l'évaluation des possibilités d'investissement en capital-risque qui sont conformes aux priorités actuelles du gouvernement, y compris, mais sans s'y limiter, la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle en Ontario.

Rendement global pour l'exercice 2021-2022

La SOFC devrait connaître des gains et des pertes en termes d'investissements, soit une évolution habituelle pour le secteur des fonds d'investissement en capital-risque. Sur la base des chiffres agrégés, le taux de rendement provisoire des investissements de l'organisme a été évalué à 1,58x au 31 décembre 2021 d'après un multiple de capital⁴, **en hausse** par rapport à 1,40x au 31 mars 2021.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les fonds gérés à l'externe n'ont eu aucun impact permanent sur l'évaluation du portefeuille. La SOFC s'attend à ce que ses investissements continuent à créer de la valeur à long terme. Cependant, les tendances inflationnistes ne montrant aucun signe d'affaiblissement, les chaînes d'approvisionnement mondiales comprimées et les attentes de hausses de taux encore plus agressives de la part des banques centrales du monde entier ont conduit les investisseurs à s'aigir sur les perspectives de croissance mondiale. De nombreux gestionnaires de fonds de capital-risque ont prévenu les entreprises de leur portefeuille qu'elles devaient agir rapidement pour réduire les coûts et préserver les liquidités afin de traverser la période d'incertitude à venir. La SOFC continuera à surveiller les risques du marché.

Grâce à un plan de continuité des activités en place, incluant les risques potentiels d'interruption occasionnelle des activités liés à la pandémie, la SOFC s'adaptera à mesure que les circonstances évoluent et est confiante dans sa capacité à poursuivre ses activités générales tout en minimisant les perturbations.

Au 31 mars 2022, environ 85 % des capitaux engagés de l'organisme ont été déployés.

⁴ Le multiple du capital tel que calculé est le résultat net des frais de gestion du fonds sous-jacent, des dépenses et de l'intérêt passif, mais avant les coûts d'exploitation de la SOFC.

Au cours de cet exercice, les objectifs liés aux opérations commerciales et au portefeuille d'investissements de la SOFC ont été précédemment fixés dans le plan d'affaires annuel de l'organisme et les résultats suivants ont été atteints :

Opérations commerciales de la SOFC :

Objectifs pour l'exercice 2021-2022	Résultats obtenus
1. Veiller à ce que les activités commerciales de la SOFC soient gérées de manière efficace et efficiente, y compris ses participations en commandite dans des fonds gérés en externe et le reste du portefeuille d'investissement du FODTE	• Les frais d'exploitation ont été inférieurs à 1,3 million de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2021, ce qui est inférieur aux frais d'exploitation de l'exercice précédent et inférieur aux frais de 0,4 % à 0,75 % généralement facturés par les fonds de fonds. • Plan d'affaires annuel et rapport annuel soumis dans les délais requis. • Attestation de conformité soumise au Ministère dans les délais requis.
2. Assurer la continuité des services de l'entreprise	• Un membre du personnel a accepté une mission temporaire en dehors de l'organisme au cours de l'exercice, ce qui représente une rotation annuelle du personnel de 12,5 %. • La mise à jour annuelle du manuel de procédures internes est terminée. • La mise à jour annuelle du plan de continuité des activités est terminée. • Des évaluations semestrielles des risques sont réalisées et présentées au comité de vérification et de gestion des risques.

Portefeuille d'investissement de la SOFC

Objectifs pour l'exercice 2021-2022	Résultats obtenus
1. Veiller à ce que le portefeuille de placements soit suffisamment diversifié pour atténuer les risques financiers tout en appuyant les politiques de la Province en matière de capital-risque.	• 3 nouveaux engagements de fonds ont été officiellement pris au 31 mars 2022, conformément au cadre d'investissement.
2. Maintenir un multiple net positif du capital dans l'ensemble du portefeuille d'investissement de la SOFC.	• Multiple net du capital de 1,58x au 31 décembre 2021.⁵

⁵ Le multiple du capital représente le rendement de l'organisme avant les dépenses de la SOFC.

Objectifs pour l'exercice 2021-2022	Résultats obtenus
3. Suivre tous les trimestres l'activité du portefeuille et faire un rapport annuel sur les indicateurs de rendement clés.	• Résumés de portefeuille et indicateurs de rendement clés annuels reçus de chaque gestionnaire de fonds.
4. Répondre à tous les appels de capitaux des fonds gérés en externe dans les délais requis.	• Tous les appels de fonds ont été effectués dans les délais requis.
5. Développer des relations et des réseaux clés (avec des gestionnaires de fonds de capital-risque, des entreprises technologiques, des investisseurs institutionnels, des associations de capital-risque, des associations d'investisseurs providentiels et des organisations axées sur l'innovation) afin de recueillir des informations sur le marché pour les investissements potentiels et les politiques publiques de capital-risque.	• Mobilisation avec 30 gestionnaires de fonds actifs • L'objectif minimum de 50 réunions avec d'autres relations et réseaux clés a été atteint.

Au total, la SOFC s'est engagée à verser 378 millions de dollars au profit de gestionnaires de fonds et d'entreprises en démarrage établis en Ontario ou centrés sur l'Ontario, comparativement à 340 millions de dollars l'année dernière. Les initiatives de la SOFC, ainsi que les capitaux de tiers, ont ensemble mis à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises au Canada plus de 4,5 milliards de dollars. Grâce aux investissements de la SOFC, les entreprises du portefeuille de l'Ontario emploient actuellement plus de 7 300 personnes et ont également enregistré des revenus cumulatifs d'environ 10,8 milliards de dollars et des dépenses en R-D de 2,9 milliards de dollars.⁶

⁶ Les revenus et les dépenses en R-D déclarés en date du 31 décembre 2021 ont été regroupés dans le portefeuille de la SOFC depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.

Résultats obtenus^{7,8}

Pour cette section, veuillez noter ce qui suit :

- Les revenus et les dépenses en R-D ont été regroupés dans le portefeuille de la SOFC depuis sa création et rapportés à la SOFC à la fin de l'année civile. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.
- Au fur et à mesure que le portefeuille sous-jacent de la SOFC se retire d'investissements ou investit dans de nouveaux débouchés, les facteurs de variation annuels, tels que l'emploi ou la génération de revenus, augmenteront ou diminueront en conséquence. Par conséquent, une augmentation ou une diminution par rapport à une année antérieure ne peut être attribuée uniquement au rendement des investissements.
- Pour chaque fonds, les valeurs relatives aux recettes, aux dépenses de R-D et à l'emploi sont fournies en date du 31 décembre, telles que déclarées par le gestionnaire du fonds.

Initiatives clés⁹

Tous les chiffres en dollars de cette section sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Gestionnaire du fonds :	SOFC
Année du millésime :	2009
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Investissements directs dans les entreprises
Secteur d'investissement :	Généraliste
Engagement d'investissement de la SOFC :	105 millions de dollars

Le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) est entièrement engagé, avec des investissements d'environ 105 millions de dollars dans 27 entreprises du portefeuille qui sont situées en Ontario. Aucune nouvelle activité d'investissement n'a été associée au FODTE au cours de l'exercice, le portefeuille d'investissement restant du FODTE continuant à être géré par la SOFC jusqu'à ce que tous les investissements aient été entièrement réalisés.

⁷ Les revenus et les dépenses en R-D ont été regroupés dans le portefeuille de la SOFC depuis sa création et rapportés à la SOFC à la fin de l'année civile. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir dans un consortium, il est possible que les montants globaux surestiment ces données en raison d'un double comptage potentiel.

⁸ Au fur et à mesure que le portefeuille sous-jacent de la SOFC se retire d'investissements ou investit dans de nouveaux débouchés, les facteurs de variation annuels, tels que l'emploi ou la génération de revenus, augmenteront ou diminueront en conséquence. Par conséquent, une augmentation ou une diminution par rapport à une année antérieure ne peut être attribuée uniquement au rendement des investissements.

⁹ Pour chaque fonds, les valeurs relatives aux recettes, aux dépenses de R-D et à l'emploi sont fournies en date du 31 décembre.

L'effet de levier des capitaux de tiers par ses co-investissements est une mesure clé du succès du FODTE, qui prend ainsi le rôle de catalyseur du marché. Les capitaux engagés par le FODTE et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 450 millions de dollars aux entreprises ontariennes.

Le portefeuille d'entreprises du FODTE est bien représenté et réparti dans les principaux centres urbains du Sud de l'Ontario. Les entreprises qui composent le portefeuille du FODTE ont cumulé à ce jour environ 1 milliard de dollars de revenus et 445 millions de dollars de dépenses en R-D et soutiennent plus de 600 emplois à temps plein.

Fonds ontarien de capital-risque SC

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année du millésime :	2008
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Fonds de fonds
Secteur d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	205 millions de dollars
Engagement d'investissement de la SOFC :	90 millions de dollars

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCP) est un « fonds de fonds » de 205 millions de dollars, dans lequel la SOFC a investi 90 millions de dollars. Le FOCP visait principalement des investissements dans des fonds de capital-risque basés en Ontario ainsi que des co-investissements directs discrétionnaires dans des entreprises de l'Ontario. Il est entièrement engagé.

Le FOCP a pris neuf engagements auprès de gestionnaires de fonds de capital-risque établis en Ontario et centrés sur l'Ontario, pour un total d'environ 170 millions de dollars, ainsi que sept co-investissements directs dans des entreprises technologiques ontariennes de premier plan, dont Achievers et Shopify, pour un total d'environ 25 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, la SOFC a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par le FOCP et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 1 milliard de dollars aux entreprises établies en Ontario et centrées sur l'Ontario. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille du fonds ont cumulé à ce jour environ 4,9 milliards de dollars de revenus et 1 milliard de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 1 350 personnes.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année du millésime :	2014
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Fonds de fonds
Secteur d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	300 millions de dollars
Engagement d'investissement de la SOFC :	50 millions de dollars

Le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) est un fonds de fonds de 300 millions de dollars, dans lequel la SOFC a investi 50 millions de dollars. Le NVCF visait principalement des investissements dans des fonds de capital-risque basés canadiens ainsi que des co-investissements directs discrétionnaires dans des entreprises de l'Ontario et du Canada. Le NVCF est entièrement engagé, et des réserves sont conservées en vue d'un financement subséquent pour les co-investissements directs si nécessaire.

Le NVCF a pris quinze engagements auprès de plusieurs gestionnaires de fonds établis en Ontario et centrés sur l'Ontario, pour un total d'environ 240 millions de dollars, ainsi que douze co-investissements directs pour un total de plus de 59 millions de dollars dans des entreprises technologiques de premier plan comme ecobee, Wattpad et Freshbooks, des entreprises établies en Ontario.

Au cours de l'exercice, la SOFC a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par le NVCF et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement plus de 2 milliards de dollars de fonds aux entreprises situées au Canada. Les entreprises qui composent le portefeuille du NVCF ont enregistré plus de 4,18 milliards de dollars de revenus, 990 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 3 750 personnes.

Fonds Démarrage et expansion I SC

Gestionnaire du fonds :	ScaleUP Venture Partners, Inc.
Année du millésime :	2016
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Investissements directs dans les entreprises
Secteur d'investissement :	TIC
Taille totale du fonds :	106 millions de dollars
Engagement d'investissement de la SOFC :	25 millions de dollars

Le Fonds Démarrage et expansion I SC est un fonds de 106 millions de dollars, dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 25 millions de dollars. Ce fonds vise à fournir aux entreprises à fort potentiel une combinaison unique de capital et de mentorat de sorte à augmenter le nombre d'entreprises susceptibles de devenir la prochaine génération d'entreprises mondiales. Le fonds est entièrement engagé, et des réserves sont conservées pour un financement ultérieur.

Le fonds s'est engagé à fournir un total d'environ 89 millions de dollars dans 28 investissements. Cela comprend 16 entreprises technologiques ontariennes en phase de démarrage, pour un montant total d'environ 41 millions de dollars.

Au cours de l'exercice, la SOFC a continué à superviser sa participation de société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps opportun aux appels de fonds émis par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par ce fonds et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 290 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 328 millions de dollars de revenus, 104 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 870 personnes.

Yaletown Innovation Growth LP

Gestionnaire du fonds :	Yaletown Partners Inc.
Année du millésime :	2017
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Investissements directs dans les entreprises
Secteur d'investissement :	TIC/technologies propres
Taille totale du fonds :	128 millions de dollars
Engagement d'investissement de la SOFC :	20 millions de dollars

Yaletown Innovation Growth LP est un fonds de 128 millions de dollars, dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 20 millions de dollars. Yaletown a pour objectif d'aider les entreprises technologiques canadiennes à croître de sorte à devenir des chefs de file du marché. Les investissements sont destinés aux entreprises émergentes en croissance dans tout le Canada et visent à améliorer la durabilité et la productivité dans les secteurs des technologies propres, de l'industrie intelligente et des entreprises intelligentes. Le fonds est entièrement engagé, et des réserves sont conservées pour un financement ultérieur.

Le fonds a pris douze engagements d'investissement totalisant 75 millions de dollars, dont 3 entreprises ontariennes totalisant environ 23 millions de dollars.

Les capitaux engagés par ce fonds et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 87 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 41 millions de dollars de revenus, 43 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 150 personnes.

Lumira Ventures III LP

Gestionnaire du fonds :	Lumira Capital Investment Management Inc.
Année du millésime :	2017
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Investissements directs dans les entreprises
Secteur d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	179 millions de dollars
Engagement d'investissement de la SOFC :	23 millions de dollars

Lumira Ventures III LP (Lumira III) est un fonds de 179 millions de dollars, dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 23 millions de dollars. Lumira Ventures vise principalement les entreprises biopharmaceutiques, de dispositifs médicaux et de santé numérique transformatrices situées en Ontario, au Canada et en Amérique du Nord. La société est un partenaire engagé qui appuie les équipes de direction des entreprises dans lesquelles elle investit afin que ces dernières soient en mesure de fabriquer des produits qui ont le potentiel de permettre aux gens de mener une vie fondamentalement plus saine, plus longue et plus productive.

Le fonds a investi un total d'environ 119 millions de dollars dans 18 investissements. Cela comprend 5 entreprises établies en Ontario, pour un montant total d'environ 23 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Lumira III et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 500 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de Lumira ont enregistré environ 260 millions de dollars de revenus, 4120 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 194 personnes.

Genesys Ventures III LP

Gestionnaire du fonds :	Genesys Capital Management (Fund III) Inc.
Année du millésime :	2016
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Investissements directs dans les entreprises
Secteur d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	107 millions de dollars
Engagement d'investissement de la SOFC :	17 millions de dollars

Genesys Ventures III LP (Genesys III) est un fonds de 107 millions de dollars, dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 17 millions de dollars. Genesys Capital se concentre sur la création d'entreprises dans les secteurs à forte croissance des soins de santé et de la biotechnologie. Grâce à son expertise et à son réseau, Genesys accélère le développement de sociétés émergentes commercialement viables qui représentent des possibilités d'investissement prometteuses dans le domaine des sciences de la vie.

Au cours de l'exercice, Genesys III a pris un nouvel engagement d'investissement. Le fonds a investi un total d'environ 51 millions de dollars dans 11 investissements. Cela comprend 6 entreprises établies en Ontario, pour un montant total d'environ 33 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Genesys III et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 780 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 30 millions de dollars de revenus, 138 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 285 personnes.

Amplitude Ventures Fund I LP

Gestionnaire du fonds :	Amplitude Venture
Année du millésime :	2019
Situation actuelle :	Période d'investissement active
Structure du fonds :	Investissements directs dans les entreprises
Secteur d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	Plus de 200 millions de dollars
Engagement d'investissement de la SOFC :	10 millions de dollars

Amplitude Ventures Fund I LP (Amplitude I) est un fonds dans lequel la SOFC s'est engagée à investir 10 millions de dollars. Le gestionnaire du fonds déploie un modèle de croissance qui a été utilisé avec succès pour créer des entreprises canadiennes dotées d'équipes de gestion de premier plan et d'un gros potentiel. Le fonds se concentre sur la médecine de précision, où des innovateurs canadiens de classe mondiale sont à l'origine de l'avenir des soins de santé. Le fonds investit dans des entreprises canadiennes en phase de démarrage et émergentes, et créera également de nouvelles entreprises en collaboration avec des institutions universitaires de premier plan.

Au cours de l'exercice, le fonds a pris sept nouveaux engagements d'investissement. Le fonds a investi un total d'environ 68 millions de dollars dans 14 investissements. Cela comprend 2 entreprises établies en Ontario, pour un montant total d'environ 23 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Amplitude I et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont permis de fournir collectivement environ 285 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les entreprises ontariennes qui composent le portefeuille de ce fonds ont enregistré environ 9 millions de dollars de revenus, 27 millions de dollars de dépenses en R-D et emploient plus de 115 personnes¹⁰.

¹⁰ Les valeurs relatives aux recettes, aux dépenses de R-D et à l'emploi sont fournies en date du 31 décembre, telles que déclarées par le gestionnaire du fonds.

Yaletown Innovation Growth II LP

Gestionnaire du fonds :	Yaletown Partners Inc.
Année du millésime :	2021
Situation actuelle :	Période d'investissement active
Structure du fonds :	Investissements directs dans les entreprises
Secteur d'investissement :	TIC/technologies propres
Taille totale du fonds :	155 millions de dollars
Engagement d'investissement de la SOFC :	13 millions de dollars

Yaletown Innovation Growth II LP a récolté un total de 155 millions de dollars, dont un investissement de 13 millions de la SOFC. L'IGF II fait suite et s'appuiera sur le succès du Fonds de croissance et d'innovation I de Yaletown, qui a fermé en 2018. Le Fonds de croissance et d'innovation II de Yaletown est une plateforme pancanadienne axée sur l'activation et la conduite de la transformation numérique et dédiée à la réduction du déficit de capital de mise à l'échelle. Le fonds financera et soutiendra la perturbation et la modernisation des industries traditionnelles par l'application des données et des technologies, notamment l'apprentissage automatique, l'intelligence artificielle, les systèmes définis par logiciel et l'Internet industriel des objets (IIoT) industriel.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé 5 nouveaux investissements, dont 1 entreprise ontarienne, pour un total de 16,5 millions de dollars.

Lumira Ventures IV LP

Gestionnaire du fonds :	Lumira Capital Investment Management Inc.
Année du millésime :	2021
Situation actuelle :	Période d'investissement active
Structure du fonds :	Investissements directs dans les entreprises
Secteur d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	220 millions de dollars américains
Engagement d'investissement de la SOFC :	15 millions de dollars

Lumira Ventures IV LP (Lumira IV) est déployé en utilisant une stratégie thématique, axée sur l'impact et en plusieurs étapes, dans le but de s'associer à des entrepreneurs motivés et à des investisseurs partageant les mêmes idées pour créer des entreprises de soins de santé novatrices. Lumira IV se concentre sur les entreprises qui exploitent les innovations en évolution rapide dans les domaines de la génomique, de la thérapie cellulaire, de la thérapie génique, de la bio-ingénierie, de la robotique et de l'intelligence artificielle pour développer des produits à fort impact, souvent transformateurs pour les patients.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé 8 nouveaux investissements, y compris dans 1 entreprise ontarienne, pour un total de 44 millions de dollars.

Whitecap Venture Partners V LP

Gestionnaire du fonds :	Whitecap Management V Inc.
Année du millésime :	2021
Situation actuelle :	Période d'investissement active
Structure du fonds :	Investissements directs dans les entreprises
Secteur d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	150 millions de dollars
Engagement d'investissement de la SOFC :	10 millions de dollars

Whitecap Venture Partners V LP (WhiteCap V) est géré par Whitecap Venture Partners, une société de capital-risque en phase de démarrage basée à Toronto et dont l'expérience s'étend sur plus de trois décennies. Whitecap V a été fermé en 2021 avec un fonds de 150 millions de dollars et se concentre sur les opportunités de démarrage et de série A au Canada et aux États-Unis.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé 6 nouveaux investissements, y compris dans 2 entreprises ontariennes.

Développement de l'écosystème ontarien du capital-risque

En raison de la pandémie, un certain nombre d'événements et de conférences ont été annulés ou ont été tenus dans des environnements virtuels tout au long de l'exercice. Au cours de l'exercice 2021-2022, la SOFC a appuyé le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario en prenant les mesures suivantes :

- Rencontrer de manière proactive les gestionnaires de fonds de capital-risque à la recherche d'un engagement d'investissement, les investisseurs, les leaders d'opinion de l'industrie des technologies et les experts en la matière afin de recueillir des renseignements essentiels sur le marché qui aideront à façonner les politiques publiques appropriées en matière de capital-risque dans les années à venir;
- Continuer à fournir des conseils au ministère et à la Province sur les questions de capital-risque, selon les besoins.

La SOFC a également participé activement aux événements en lien avec le secteur, notamment en prenant la parole au Canadian Innovation Exchange (CIX) et au Mississauga Entrepreneurship and Innovation Program. Participer à ces événements est essentiel pour établir et maintenir des relations solides avec d'autres investisseurs, leaders d'opinion et experts en la matière qui interagissent avec les entreprises à différents stades de leur cycle de vie. Plus ces relations sont solides, plus la SOFC peut accéder efficacement à des renseignements sur le marché en ce qui concerne les fonds qui font actuellement ou qui devraient faire l'objet d'une recherche de fonds, ainsi qu'à des renseignements permettant de cerner les lacunes potentielles au niveau des étapes ou du secteur auxquelles font face les entreprises technologie de l'Ontario.

Forte de son expérience en matière d'investissements directs dans des entreprises et d'investissements dans des fonds de capital-risque, la SOFC partage ses commentaires,

ses perspectives et ses observations par l'entremise d'une sensibilisation proactive auprès des gestionnaires de fonds de capital-risque, ainsi que des entreprises nouvelles et établies en Ontario. Ce travail de sensibilisation comprend des séances permettant de poser des questions aux investisseurs pendant les conférences du secteur et la possibilité de répondre aux demandes de renseignements adressées directement à la SOFC ou soumises au ministère. En fournissant des commentaires sur certains sujets, notamment la recherche de fonds, les politiques d'investissement et d'autres questions pertinents, la SOFC peut aider les gestionnaires de fonds à mieux définir et faire progresser leur proposition de valeur. La SOFC entend poursuivre sa mobilisation stratégique des intervenants au cours des prochaines années.

Le 27 juin 2022

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2022.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

Original signé par : « Steve Romanyshyn »

Steve Romanyshyn, président-directeur général

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
la Société ontarienne de financement de la croissance,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société ontarienne de financement de la croissance conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre

celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société ontarienne de financement de la croissance à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ontarienne de financement de la croissance ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société ontarienne de financement de la croissance.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ontarienne de financement de la croissance.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ontarienne de financement de la croissance à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société ontarienne de financement de la croissance à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

original signé par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 27 juin 2022

Société ontarienne de financement de la croissance

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

		2022 \$	2021 \$
	Notes		
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		67 176 978	22 917 531
Titres négociables	4	283 024 754	207 215 299
Comptes débiteurs	5	1 483 595	4 626
Investissements dans des sociétés en commandite	6	133 034 014	186 092 256
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE	7 et 8	2 741 756	19 326 839
		487 461 097	435 556 551
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer	12	611 880	482 819
Actifs financiers nets		486 849 217	435 073 732
Actifs non financiers	15	–	–
Excédent accumulé		486 849 217	435 073 732
Engagements contractuels	11		
L'excédent accumulé se compose des éléments suivants:			
Excédent de fonctionnement accumulé		486 909 290	434 535 858
(Pertes) gains de réévaluation accumulés		(60 073)	537 874
		486 849 217	435 073 732

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Original signé par :« Daniel Nowlan »

_____, administrateur

Original signé par :« Tim Jackson »

_____, administrateur

Société ontarienne de financement de la croissance

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

	Notes	Budget \$	2022 Réal \$	2021 Réal \$
Revenus				
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario				
Fonctionnement de la SOFC	14	—	—	1 440 000
Intérêts créditeurs		418 000	551 775	947 611
Revenu de placement du portefeuille du FODTE		—	2 760 510	15 880
Revenu de placement sur la distribution à partir des fonds suivants:				
FOCR		340 000	154 418	—
Lumira III		—	—	67 466
Genesys III		—	125	—
Amplitude		—	2 568	3 086
Gain en capital réalisé sur les placements du FODTE		—	34 551 427	67 851
Gains en capital sur la distribution à partir des fonds suivants :				
FOCR		8 681 000	9 130 672	432 480
FDE		4 818 000	4 818 131	—
Yaletown I		—	14 068	—
Lumira III		1 078 000	2 203 082	1 954 893
Genesys III		—	109 117	—
Recouvrement de charges d'intérêts liées aux fonds				
Période précédente		14 615	14 615	93 323
Période considérée		24 385	39 448	—
Autres recouvrements de charges		—	100 363	—
Perte de change	3	(134 000)	(506 270)	(2 195 311)
		15 240 000	53 944 049	2 827 279
Charges				
Remboursements au ministère	12	904 000	991 418	1 089 067
Frais de gestion de la trésorerie	11	32 000	29 237	34 263
Frais de services professionnels	11	569 000	501 813	246 782
Dépenses des membres du conseil et des comités		6 000	6 388	4 088
Perte de valeur des placements du portefeuille	10	—	—	307 000
Charge de créances douteuses		—	41 761	—
		1 511 000	1 570 617	1 681 200
Excédent annuel		13 729 000	52 373 432	1 146 079
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice		434 535 858	434 535 858	433 389 779
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice		448 264 858	486 909 290	434 535 858

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

	Budget \$	2022 Réal \$	2021 Réal \$
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	537 874	537 874	454 157
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit:			
Change	(37 874)	(52 748)	(285 571)
Titres négociables	–	(70 607)	20 284
Placements du portefeuille du FODTE	–	(474 592)	349 004
	(37 874)	(597 947)	83 717
Gains (pertes) de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	500 000	(60 073)	537 874

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

	Budget \$	2022 Réal \$	2021 Réal \$
Excédent annuel	13 729 015	52 373 432	1 146 079
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	(37 874)	(597 947)	83 717
Augmentation des actifs financiers nets	13 691 141	51 775 485	1 229 796
Actifs financiers nets au début de l'exercice	435 073 732	435 073 732	433 843 936
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	448 764 873	486 849 217	435 073 732

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

	2022 \$	2021 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	52 373 432	1 146 079
Charge de créances douteuses	41 761	–
Gains réalisés à la vente de placements du FODTE	(34 551 427)	(67 851)
Gains réalisés sur les distributions à partir des sociétés en commandite	(16 275 070)	(2 387 373)
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	-	307 000
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Comptes débiteurs	(1 478 969)	25 596 417
Comptes créditeurs et charges à payer	129 061	56 901
	238 788	24 651 173
Activités de placement		
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	504 308 887	449 316 047
Achat de titres négociables	(545 398 693)	(451 950 301)
Produit des placements dans des sociétés en commandite	16 275 070	2 387 373
Achat de placements dans des sociétés en commandite	(20 519 888)	(19 828 272)
Rendement du capital des sociétés en commandite	73 578 130	1 497 806
Vente de placements dans le FODTE	23 053 702	1 468 194
Achat de placements dans le FODTE	(7 276 549)	(3 040 065)
	44 020 659	(20 149 218)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	44 259 447	4 501 955
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	22 917 531	18 415 576
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	67 176 978	22 917 531
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie	66 625 358	21 028 783
Équivalents de trésorerie	551 620	1 888 748
	67 176 978	22 917 531

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

1. Description des activités

La Société ontarienne de financement de la croissance (la « SOFC » ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance (la « Loi »), qui a été promulguée le 1er février 2009 à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le « MRI »). En juillet 2018, le ministère responsable a été restructuré pour devenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2022, la SOFC relève du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de:

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés ci-dessus;
- c) réaliser les autres objets, placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements.

Le Règlement de l'Ontario 278/09, pris en application de la Loi, prescrit des objets additionnels de la Société. Les placements suivants sont prescrits comme catégories de placements aux fins de l'article 4 de la Loi:

- i) Des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - 1) des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;
 - 2) d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
- ii) Des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - 1) des sociétés fermées;
 - 2) des sociétés ouvertes, si la Société :
 - a) a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;
 - b) a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
- iii) Des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

1. Description des activités (suite)

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'article 4 de la Loi:

- 1) Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer.
- 2) Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque.
- 3) Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque.
- 4) Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

Au 31 mars 2022, la Société possédait des placements en capital risque dans 11 fonds : 1) le Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR; 2) le Northleaf Venture Capital Fund LP – NVCF; 3) le Fonds Démarrage et expansion I – FDE; 4) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown I – Yaletown I; 5) Lumira Ventures III LP – Lumira III; 6) Genesys Ventures III LP – Genesys III; 7) Amplitude Ventures I LP – Amplitude; 8) Lumira Ventures IV LP – Lumira IV; 9) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown II – Yaletown II; 10) Whitecap Venture Partners V LP – Whitecap V; et 11) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère la SOFC comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Investissements dans des sociétés en commandite

Les investissements dans les sociétés en commandite sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque ces investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE ») (suite)

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

Les investissements dans les sociétés en commandite ont été inscrits au coût. Les fonds n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les investissements effectués dans les sociétés comprises dans le portefeuille du FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Juste valeur et dépréciation (suite)

En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et qu'il ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Comptabilisation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les distributions à partir des investissements dans les sociétés en commandite sont comptabilisées au cours de l'exercice au cours duquel la Société devient en droit de recevoir la distribution, conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

La SOFC a conclu un certain nombre d'ententes de paiement de transfert visant le FODTE, le NVCF, le FDE, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres, le Fonds de capital-risque en sciences de la vie et le Venture Ontario Fund, dont le financement reçu représente les sommes transférées à la Société par le Ministère. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues. Le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres est une initiative dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à investir un montant initial de 20 M\$ auprès de Yaletown I. Le Fonds de capital-risque en sciences de la vie est une initiative dans le cadre de laquelle la Société a investi un montant initial de 23 M\$ auprès de Lumira III, de 17 M\$ auprès de Genesys III et de 10 M\$ auprès d'Amplitude. Dans le cadre de l'initiative du Venture Ontario Fund, la Société s'est engagée à ce jour à investir un montant de 11,7 M\$ US auprès de Lumira IV, de 13 M\$ auprès de Yaletown II et de 10 M\$ auprès de Whitecap V.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Catégories de charges (suite)

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations. En 2015, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque a) l'ARC ne les considère pas comme un produit imposable et b) l'assurance emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de la SOFC réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans les fonds sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des investissements du FODTE. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

3. Instruments financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci au risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 4).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats des activités de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains ainsi qu'aux placements du FODTE libellés en dollars américains qu'elle détient. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2022, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 53 967 519 \$ US (13 906 499 \$ US en 2021). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2022 entraînerait une incidence de 2 698 376 \$ US à l'état des gains et des pertes de réévaluation (695 325 \$ US en 2021) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'incidence pourrait être significative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux placements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les placements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements des sociétés en commandite prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

3. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les placements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2022, si la valeur des investissements dans les titres négociables, les sociétés en commandite et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 6 815 419 \$ (10 270 955 \$ en 2021). Les investissements dans les fonds effectués par l'intermédiaire des sociétés en commandite ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient différer de façon significative.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

4. Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objets dans les titres suivants:

- Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne.
- Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables aux 31 mars se présentait comme suit:

	2022		2021	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 1 ^{er} juin 2022 et le 30 novembre 2022, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	42 225 000	42 023 697	51 124 000	51 092 205
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 6 avril 2022 et le 21 septembre 2022, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	240 861 000	240 468 447	156 189 000	156 123 094
	283 086 000	282 492 144	207 313 000	207 215 299
	2022		2021	
	Coût d'acquisition	Juste valeur	Coût d'acquisition	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actions ordinaires				
Actions négociées en bourse	1 026 211	532 610	-	-
	1 026 211	532 610		
	284 112 211	283 024 754	-	-

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 2 824 921 \$ (2 072 153 \$ en 2021) sur les résultats des activités.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

5. Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2022, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 3 794 \$ (4 626 \$ en 2021).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2022 se chiffraient à 1 479 801 \$ et sont détenus en mains tierces aux fins des déboursements futurs (néant en 2021).

6. Investissements dans des sociétés en commandite

La Société investit dans dix (2021 – sept) sociétés en commandite. Les engagements en capital sont versés aux sociétés en commandite selon le montant et le moment établis par le commandité respectif afin de répondre aux besoins de financement de la société en commandite. Les distributions des sociétés en commandite sont versées selon le montant et le moment établis par le commandité respectif. Certaines distributions peuvent être assujetties aux dispositions de restitution de la convention de société en commandite respective. Les investissements en capital-risque ont un horizon de placement à long terme et sont considérés comme des actifs à long terme. Le tableau ci-dessous présente les investissements de la Société dans des sociétés en commandite au 31 mars 2022:

Société en commandite	Engagement total \$	Engagement non encore appelé \$	2022 Coût des investissements* \$	2021 Coût des investissements* \$
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOFR	90 000 000	1 440 537	8 155 954	79 494 289
Northleaf Venture Capital Fund LP – NVCF	50 000 000	—	50 000 000	50 000 000
Fonds Démarrage et expansion I – FDE	25 000 000	2 101 519	22 898 481	20 239 443
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown I – Yaletown I	20 000 000	7 000 000	13 000 000	11 000 000
Lumira Ventures III LP – Lumira III	23 000 000	4 218 053	20 035 906	14 383 489
Genesys Ventures III LP – Genesys III	17 000 000	6 595 566	10 691 332	9 259 355
Amplitude Venture I LP – Amplitude	10 000 000	6 649 558	3 284 749	1 715 680
Lumira Ventures IV LP – Lumira IV (note 1)	14 620 320	11 441 741	3 242 770	—
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown II – Yaletown II	13 000 000	11 700 000	1 300 000	—
Whitecap Venture Partners V LP – Whitecap V	10 000 000	9 575 178	424 822	—
	272 620 320	60 722 152	133 034 014	186 092 256

* Le coût des investissements représente le total des fonds versés à la société en commandite, déduction faite des distributions de remboursement de capital de la part de la société en commandite.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

6. Investissements dans des sociétés en commandite (suite)

Note 1 : Engagements payables en dollars américains. Engagements non appelés en fonction du taux de change au 31 mars 2022

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres, b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications et c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille.

8. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (\$ CA) ou en dollars américains (\$ US). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	2022			2021		
	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels **	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	Éléments éventuels **
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
En \$ CA	5 941 756	2 741 756	—	22 112 576	19 326 839	—

* Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.

** Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2022, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans deux sociétés, qui représentaient de 0,20 % à 0,36 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

8. Investissements dans le FODTE (suite)

Un total de 61 592 actions de Peraso Inc. sont actuellement détenues en mains tierces pour la SOFC dans le cadre de l'opération de Peraso Inc. La valeur de ces actions est exclue des investissements dans le FODTE, car les restrictions sur ces actions font en sorte que la valeur pourrait ne pas être réalisée. En raison de l'incertitude relative à la réalisation, le revenu provenant de ces actions sera présenté lorsqu'il sera libéré.

De plus, la SOFC est partie à une clause d'indexation sur le résultat en ce qui a trait aux actions de Generac Holdings Inc. La contrepartie conditionnelle aux termes de cette clause sera versée sous forme d'actions supplémentaires de Generac Holdings Inc. le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023 si les conditions stipulées se réalisent. La valeur estimative de la contrepartie était de 7 195 150 \$ US en décembre 2021, date à laquelle l'acquisition a été réglée. En raison de l'incertitude relative à la réalisation et à l'évaluation de la contrepartie, le revenu provenant de la clause d'indexation sur le résultat sera présenté lorsqu'il sera reçu.

9. Revenu de placement dans le FODTE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a comptabilisé un montant de 2 760 510 \$ (15 880 \$ en 2021) en revenu de placement résultant d'investissements dans le FODTE.

10. Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de néant (307 000 \$ en 2021), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

11. Engagements contractuels

Outre les engagements d'investissement auprès des différentes sociétés en commandite décrits à la note 6, la SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous:

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- En vertu du contrat conclu entre LP Analyst et la SOFC, LP Analyst fournit des services-conseils en placement, notamment en matière de stratégie de sélection de placements, des services et des activités de contrôle diligent pour les nouveaux placements potentiels dans des fonds, des conseils d'affaires à l'appui des négociations, ainsi que des services de surveillance du portefeuille et de présentation de rapports. La SOFC verse des honoraires à un taux fixe ou horaire pour ces services et ces activités, respectivement.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

11. Engagements contractuels (suite)

- En vertu du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (« Covington ») et la SOFC, Covington fournit des services et des activités pour évaluer, surveiller et liquider les placements du FODTE. La SOFC verse des honoraires à un taux fixe ou horaire pour ces services et ces activités, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre WCO Professional Corporation (« WCO ») et la SOFC, WCO exerce des fonctions comptables liées aux activités de la SOFC. La SOFC verse des honoraires à un taux horaire pour ces services.

12. Comptes créditeurs

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2022, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 471 390 \$ (267 118 \$ en 2021).

Au 31 mars 2022, le solde de 140 490 \$ (215 701 \$ en 2021) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

13. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2022, la Société a conclu des opérations entre apparentés avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « MDECEC »), l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et la province de l'Ontario.

La SOFC n'a aucun actif ou passif lié aux immobilisations corporelles. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

13. Opérations entre apparentés (suite)

La SOFC dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, la SOFC se sert de l'accès du Ministère aux Services communs de l'Ontario (les « SCO ») pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (le « SIGIF ») du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à la SOFC chaque trimestre aux fins de remboursement.

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service.

14. Financement du fonctionnement de la SOFC

Lors du lancement du FODTE en juillet 2009, le Ministère s'est engagé à fournir des fonds d'un maximum de 20 M\$ pouvant servir au financement des charges de fonctionnement de la Société. Depuis le 1er avril 2016, le Ministère exige que la SOFC scinde l'entente de paiement de transfert existante portant sur le FODTE afin de différencier les versements effectués aux fins des investissements du FODTE et ceux effectués aux fins du financement des charges de fonctionnement liées à la SOFC qui sont engagées par la Société. Les charges de fonctionnement admissibles de la SOFC sont limitées à 2 M\$ par année.

Avec prise d'effet le 1er avril 2021, la Société ne reçoit plus de paiements de transfert de la part du Ministère afin de compenser ses charges de fonctionnement.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les paiements liés au financement du fonctionnement de la SOFC reçus de la part du Ministère étaient de néant (1 440 000 \$ en 2021).

15. Actifs non financiers

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers, et l'on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

16. Loyers et charges locatives

En mars 2022, il a été déterminé que le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs ne facturerait pas de loyer pour l'exercice 2022 ou 2021. Le loyer de l'exercice 2021 a été comptabilisé à titre de recouvrement de la période précédente au cours de l'exercice considéré.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

(montants en dollars canadiens)

17. Événement important

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine. Par conséquent, les marchés russes ont été suspendus. Diverses sanctions ont été imposées à la Russie à l'échelle internationale. La durée et les répercussions de l'invasion sont inconnues à l'heure actuelle, et l'incidence sur les marchés des capitaux ne peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière, ce qui pourrait influencer sur certains investissements détenus par la Société.

18. Événement postérieur à la date des états financiers

Après la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à investir un montant de 7,5 M\$ et de 5 M\$ US, respectivement, auprès du Panache Ventures Investment Fund II 2022, L.P. et du Maverix Growth Equity Fund I, LP, dans le cadre de l'initiative du Venture Ontario Fund.

Après la fin de l'exercice, le Conseil du Trésor/Conseil de gestion du gouvernement a approuvé une augmentation du plafond de placement du Venture Ontario Fund, passant de 100 M\$ à 300 M\$. L'entente de paiement de transfert entre le Ministère et la Société doit être modifiée afin de mettre à disposition un montant supplémentaire de 200 M\$ pour soutenir les placements dans les fonds de démarrage, de stade avancé et de croissance.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Vue d'ensemble

La SOFC est un organisme de la Couronne qui se caractérise par les directives du conseil de gestion du gouvernement (CGG) comme un organisme provincial dirigé par un conseil. Plus précisément, la SOFC est prescrite comme étant un organisme public et un organisme public rattaché à la Commission conformément au *Règlement de l'Ontario 146/10* en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Conformément aux directives du CGG, d'un point de vue organisationnel, la SOFC ne fait pas partie du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, mais est prise en compte au sein du gouvernement. La SOFC est tenue de préparer un rapport annuel et de le remettre au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministre) au plus tard 120 jours après la fin de l'exercice de la SOFC et de le mettre à la disposition du public.

La gouvernance d'entreprise implique des processus qui permettent la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par la haute direction, le conseil d'administration de la SOFC (le conseil) et le ministre. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités et précisent leur rôle.

Reddition de comptes et responsabilités

Le cadre de responsabilité de la SOFC découle de la loi qui la régit, soit la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance*. Le ministre est responsable de l'administration de la Loi en ce qui concerne la SOFC. La Loi, ainsi que les directives données par le CGG, le ministre et la Commission de la fonction publique en lien avec les organismes de la Couronne, forment un cadre en vertu duquel la SOFC est régie.

Chaque année, le ministre est tenu de déposer le rapport annuel de la SOFC à l'Assemblée législative. En outre, le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de la SOFC. Le ministre maintient également des communications avec la SOFC, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant la SOFC.

Le président est responsable devant le ministre de l'exécution par la SOFC de son mandat. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de la SOFC. En outre, le président assure la direction de la SOFC. Le sous-ministre du ministère s'assure de la capacité organisationnelle du ministère à surveiller la SOFC et à veiller à ce qu'elle gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration joue un rôle de supervision. Il supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC et veille à ce que le mandat de la SOFC soit réalisé. Le Conseil est composé d'administrateurs indépendants. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit des rapports réguliers du président et chef de la direction, et du personnel de la SOFC concernant les opérations de la SOFC et sa conformité aux lois et politiques

applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de la SOFC :

- a) Le comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit des rapports des vérificateurs internes de la SOFC et du vérificateur attitré en ce qui concerne les contrôles internes et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de la SOFC relatives aux risques et à leur atténuation.
- b) Le comité de gouvernance et des ressources humaines aide le conseil d'administration en examinant (1) les mécanismes et pratiques de gouvernance, et (2) les programmes et les pratiques en matière de ressources humaines de la SOFC se rapportant à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation.

Le président et chef de la direction travaille sous la direction du président et du conseil d'administration et fournit des rapports réguliers sur le rendement de la SOFC au conseil d'administration. Le président et chef de la direction étant employé aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, il est également chargé de consulter le sous-ministre du ministère, au besoin, sur des questions d'importance mutuelle, y compris les services fournis par le ministère, l'alignement avec les politiques du ministère et du gouvernement, et l'adhésion aux directives données par le Conseil du Trésor et le CGG. Le président et chef de la direction est responsable de la gestion des activités quotidiennes et courantes de la SOFC, y compris la supervision du personnel.

Exigences en matière d'information financière

La SOFC prépare des états financiers annuels vérifiés conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien de Comptables professionnels agréés du Canada. Le CVGR examine les états financiers et le conseil d'administration les approuve. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur externe indépendant de la SOFC qui exprime une opinion sur la fidélité résultats financiers présentés et sur leur conformité aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les résultats sont examinés par le CVGR et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans les Comptes publics de l'Ontario. Les états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au CVGR et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers, à protéger les actifs de la SOFC et à gérer ses passifs.

Pour assumer sa responsabilité en matière de fiabilité et d'actualité des informations financières, la SOFC utilise un système complet de contrôles internes, y compris des contrôles organisationnels et procéduraux. Le système de contrôles internes comprend ce qui suit :

- Planification globale des activités;
- Communication écrite des politiques et procédures régissant la conduite des entreprises et la gestion des risques;
- Répartition des tâches;
- Tenue et conservation de dossiers détaillés;
- Délégation de pouvoirs et reddition de comptes des responsables;
- Sélection et une formation minutieuses du personnel;
- Tenue à jour des politiques en matière de risques comptables et financiers.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques organisationnels et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées.

Opérations

La SOFC continue de fonctionner comme un organisme allégé comptant un personnel réduit participant aux opérations, à la gouvernance, aux contrôles financiers et aux investissements, et soutenu par un petit nombre de prestataires de services externes ayant des connaissances spécialisées dans l'évaluation des fonds, le co-investissement direct et les investissements de fonds, ainsi que la vérification et la comptabilité.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Daniel Nowlan, président

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Août 2021

Date de fin du mandat en cours : Décembre 2024

Depuis 2017, Daniel Nowlan est vice-président de la Financière Banque Nationale. Il a été le chef de cabinet du ministre des Finances Canada et il a dirigé le processus du budget fédéral de 2015. De 2000 à 2013, M. Nowlan a occupé des fonctions de plus en plus importantes à la banque CIBC, notamment en tant que coresponsable des marchés financiers d'actions et vice-président des services bancaires d'investissement mondiaux de 2015 à 2017. Avant de se joindre à Marchés mondiaux CIBC en 2000, M. Nowlan a fait partie du groupe des services bancaires d'investissement de la Financière Banque Nationale pendant quatre ans, après avoir été adjoint spécial du ministre canadien de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du ministre du Commerce international. M. Nowlan a également travaillé en tant qu'adjoint spécial du ministre des Ressources humaines et du Travail. M. Nowlan est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Mount Allison et d'une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario.

Leslie Lewis, vice-présidente

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Janvier 2021

Date de fin du mandat en cours : Février 2025

Leslie Lewis est vice-présidente de la planification et de l'analyse financières pour le PowerSchool Group, une société de portefeuille d'Onex Corporation. Avant de rejoindre PowerSchool, elle a été directrice chez Onex Corporation, l'une des sociétés de capital à risque privé les plus anciennes et les plus prospères, dont les actifs gérés s'élèvent à plus de 30 milliards de dollars. Avant de travailler chez Onex, elle était conseillère en politique fiscale, commerciale et financière internationale auprès du ministre des Finances du gouvernement du Canada. Avant d'entrer au service du gouvernement, M^{me} Lewis a été investisseuse au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et a travaillé dans le domaine des services bancaires d'investissement au sein du groupe des fusions et acquisitions de la CIBC. Sa carrière a débuté en tant qu'athlète de l'équipe nationale canadienne de kayak et elle est titulaire d'un diplôme en gestion des affaires de l'Université Acadia. Dans le cadre de son engagement communautaire, elle est membre du conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et du conseil d'administration du Centre sportif panaméricain de Toronto.

AnneMarie Ryan, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Date de fin du mandat en cours : Mai 2022

AnneMarie Ryan est une cadre supérieure expérimentée et une administratrice indépendante. Elle a été nommée commissaire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) en février 2013 et a été directrice principale de la CVMO de décembre 2016 à janvier 2019. Avant d'être nommée à la CVMO, M^{me} Ryan était présidente d'AMR Associates Inc. et conseillait des firmes de services financiers et organismes de réglementation canadiens en matière de stratégie et de planification organisationnelle, de structure de marché, de technologie de négociation, de réglementation du marché et de politique. Avant cela, elle a mené une longue carrière en tant que cadre supérieure dans plusieurs firmes de services financiers où elle était responsable de l'innovation technologique au sein des marchés boursiers. M^{me} Ryan est ex-présidente et ancienne membre du conseil d'administration de Women in Capital Markets (WCM) de 2006 à 2014. Elle a également été membre des conseils d'administration de la fondation BenefAction et d'Épilepsie Canada. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto.

Tim Jackson, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Date de fin du mandat en cours : Mai 2024

Timothy Jackson est président et chef de la direction de Shad Canada et ancien vice-président administratif du District de la découverte MaRS. M. Jackson est actuellement administrateur de la Banque Manuvie du Canada et de la Société de fiducie Manuvie, de Bold Innovation Group Ltd. et de Bingemans Inc. Il est aussi membre du conseil d'administration de la fondation communautaire Kitchener Waterloo. Il a auparavant exercé d'autres fonctions communautaires, notamment des mandats en tant que président de la Fondation Trillium de l'Ontario, de la Waterloo North Hydro Holding Corporation et de la banque alimentaire de la région de Waterloo, et occupé divers rôles au sein de conseils d'administration d'organisations telles que la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario et le conseil des gouverneurs de l'Université de Waterloo. M. Jackson est un comptable professionnel agréé et il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en comptabilité de l'Université de Waterloo.

Elsbeth Murray, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Avril 2018

Date de fin du mandat en cours : Avril 2023

Elsbeth Murray est doyenne associée des programmes de maîtrise en administration des affaires et de maîtrise de l'école de commerce Stephen J. R. Smith à l'Université Queen's et professeure agrégée en stratégie et en entrepreneuriat. Madame Murray est membre des conseils d'administration de la Trinity College School, d'Analytics for Life et de Homestead Landholding, et ex-vice-présidente du Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation de l'Ontario. Elle est titulaire d'un doctorat de l'école de commerce Ivey de l'Université Western Ontario, d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès sciences en informatique et en mathématiques de l'Université Queen's.

Vikram Khurana, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Juillet 2020

Date de fin du mandat en cours : Juillet 2023

Vikram Khurana est président du Toronto Business Development Centre, un incubateur d'entreprises de premier plan qui aide les jeunes entreprises internationales et les entreprises à grande échelle à croître en Ontario. Il est le fondateur d'un certain nombre d'entreprises multinationales, dont Prudential Consulting Inc. et Leading System Consultants, et a conseillé des organisations multinationales dans divers domaines, notamment les IDE, le commerce international, les technologies de l'information (TI) et l'externalisation des processus commerciaux. Avant de devenir entrepreneur, M. Khurana a travaillé à la Banque TD. Il siège actuellement au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et est administrateur de la Fondation communautaire de Postes Canada. M. Khurana a été membre du conseil d'administration d'Exportation et développement Canada, de FinDev Canada, du Dean's Council of Ted Rogers School of Management de l'Université Ryerson et de la Technical Standards and Safety Authority, de la Fondation Asie-Pacifique Canada et du comité consultatif de la chambre de commerce indo-canadienne. M. Khurana participe activement à diverses activités de collecte de fonds pour des causes liées au développement et a été membre honoraire du conseil des gouverneurs de la Mount Sinai Hospital Foundation à Toronto.

Bryan Smith, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Août 2020

Date de fin du mandat en cours : Août 2023

Bryan Smith est le cofondateur et le PDG de ThinkData Works, une entreprise technologique établie à Toronto spécialisée dans le traitement et l'amélioration des données pour les gouvernements, les banques et les entreprises clientes au Canada et à travers le monde. Avant cela, M. Smith a été conseiller principal en matière de politiques auprès du président du Conseil du Trésor du Canada, où il a contribué à la mise en œuvre de la politique « Value for Money Ethic » du gouvernement, ce qui a permis de réaliser des économies annuelles de plus de 7 milliards de dollars. M. Smith est titulaire d'un B.A. de l'Université Wilfrid Laurier.

Richard Robarts, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Février 2021

Date de fin du mandat en cours : Février 2024

Richard Robarts est vice-président associé de la gestion des risques du Groupe Financier Banque TD, responsable du risque de crédit au sein de la Banque commerciale. Il était auparavant directeur et responsable des institutions financières américaines pour les transactions bancaires chez Valeurs Mobilières TD Inc., couvrant les banques américaines et les institutions financières non bancaires (y compris les technologies financières). M. Robarts a occupé divers postes au sein des services bancaires d'entreprise et d'investissement chez Valeurs mobilières TD Inc. et a commencé sa carrière en tant que cofondateur d'une jeune

entreprise dans le domaine de l'Internet au cours de la révolution point-com. Dans le cadre de son engagement communautaire, il a dirigé la campagne de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile de la TD, il a été le principal collecteur de fonds de la Underwriting Hope Charity Auction de Valeurs mobilières TD Inc. et un membre actif du Royal Canadian Yacht Club en tant qu'ancien champion du monde, membre de l'équipe nationale de voile et finaliste des essais olympiques. M. Robarts est titulaire d'une maîtrise en administration de l'Ivey Business School de l'Université Western et d'un diplôme de génie de l'Université de Windsor.

Thomas Mathews, membre

Date de la nomination initiale au conseil d'administration de la SOFC : Octobre 2021

Date de fin du mandat en cours : Octobre 2024

Thomas Mathews est un avocat bilingue basé à Toronto, qui pratique le contentieux civil, commercial et pénal. Il est membre des barreaux de l'Ontario et du Québec, et représente des clients dans les deux provinces. Il a précédemment siégé au conseil d'administration du Conseil d'affaires Québec-Inde. Passionné par les affaires publiques, il aime écrire sur des questions politiques et commerciales, et a été publié dans des journaux nationaux et locaux. Originaire d'Ancaster, en Ontario, M. Mathews est diplômé du programme Arts et Sciences de l'Université McMaster et détient des diplômes en droit de l'Université Laval et de l'Université d'Ottawa. Il est membre du Bay Street Rugby Football Club.

Rémunération des membres du conseil d'administration

La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2021-2022 était de 6 250,00 \$. En voici la répartition :

Membre	Rémunération annuelle totale	Taux de rémunération journalier
Vikram Khurana, membre	1 400 \$	200 \$
Leslie Lewis, vice-présidente	1 650 \$	250 \$
Thomas Mathews, membre	1 000 \$	200 \$
AnneMarie Ryan, membre	2 200 \$	200 \$
Total	6 250 \$	S. O.

POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation globale des risques organisationnels et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les exigences contenues dans la *Directive concernant les organismes et les nominations*. Le plan de gestion des risques prend en compte la gestion des expositions aux risques internes et externes. Le cadre du plan de gestion des risques de la SOFC comprend, sans s'y limiter, les risques suivants :

- Risque financier;
- Risque lié aux ressources humaines;
- Risque opérationnel;
- Risque stratégique.

En plus de l'évaluation du plan d'activités annuel de la SOFC, une évaluation complète des risques est fournie deux fois par an au conseil d'administration. Le conseil d'administration est également informé de l'exposition réelle ou potentielle au risque par des mises à jour régulières du président et chef de la direction.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2022-2023

La lettre de mandat de l'organisme la plus récente définit plusieurs priorités à l'échelle du gouvernement pour tous les organismes¹¹, ainsi que des priorités propres à la SOFC. Pour l'exercice 2022-2023, la SOFC se concentrera sur les orientations stratégiques suivantes :

- Gérer le portefeuille d'investissements et les opérations commerciales de la SOFC de manière prudente et rentable, en utilisant les revenus autogénérés pour couvrir les opérations de l'organisme;
- Appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque de manière à mettre en œuvre les politiques de la Province en matière de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de la SOFC pour la Province;
- Veiller à ce que les investissements du fonds Capital-risque Ontario I soient conformes au cadre d'investissement et examinent le cadre d'investissement avec le ministre au cours de l'exercice 2022-2023 pour s'assurer que les investissements continuent d'être conformes aux priorités actuelles du gouvernement, y compris, mais sans s'y limiter, la commercialisation ou la conservation de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien aux fonds de capital-risque axés sur la croissance, essentiels pour que les entreprises ontariennes atteignent une renommée internationale.

COORDONNÉES

Pour les demandes de renseignements généraux, veuillez communiquer avec la SOFC à l'adresse suivante :

Société ontarienne de financement de la croissance
700, rue Bay
Bureau 2401
Toronto (Ontario) M5G 1Z6

Courriel : ocgc@ontario.ca
Site Web : <https://www.ocgc.gov.on.ca/fr>

Pour recevoir toute section de ce rapport, ou le rapport dans son intégralité, dans un autre format plus accessible, veuillez en faire la demande à ocgc@ontario.ca.

¹¹ Comme les organismes sont censés agir dans le meilleur intérêt des Ontariens en étant efficaces et en optimisant les ressources des contribuables, les priorités à l'échelle du gouvernement sont les suivantes : (1) concurrence, durabilité et gestion des dépenses; (2) transparence et responsabilité; (3) gestion des risques; (4) gestion de la main-d'œuvre; (5) collecte de données; (6) prestation numérique et services à la clientèle; (7) diversité et inclusion; et (8) reprise post-COVID-19.